



Séance extraordinaire du conseil municipal de Piedmont du 12 septembre 2022 à 18h00, dans la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le Maire, **Martin Nadon**, à laquelle étaient présents madame et messieurs les conseillers.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022 À 18H00

Présences : Martin Nadon, Maire
Denis Royal, Conseiller siège 1
Charles Daneau, Conseiller siège 2
Bernard Bouclin, Conseiller siège 3
Christian Lefebvre, Conseiller siège 4
Marival Gallant, Conseillère siège 5
Richard Valois, Conseiller siège 6

Quorum est constaté, le Président procède à l'ouverture de la séance en présence de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, il est 18h00.

À moins d'indication contraire, le vote du Maire ou du Président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour
2. Embauche d'une directrice générale et greffière
3. Nomination d'une directrice générale adjointe
4. Modification de la résolution 13773-1027 relative au financement et à l'exécution de travaux municipaux concernant le projet Domaine Nord Vallée Secteur Sud, chemin de Vimy phase 2
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

14124-0922 Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance;

Il est proposé par Marival Gallant et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14125-0922 Embauche d'une directrice générale et greffière

Considérant le poste vacant à la direction générale et au greffe;

Considérant que la municipalité a procédé à des appels de candidatures pour combler ledit poste;

Considérant les recommandations du Comité de sélection;

Il est proposé par Richard Valois et résolu d'**EMBAUCHER**, Madame Caroline Aubertin à titre de directrice générale et greffière de la municipalité de Piedmont à partir du 11 octobre 2022.

Que le maire et le maire suppléant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Piedmont le contrat de travail de Madame Aubertin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14126-0922 Nomination d'une directrice générale adjointe

Considérant le poste vacant à la direction générale adjointe;

Considérant que l'intérim effectué par Cathy Durocher à la direction générale depuis le mois de mai 2022;

Considérant les discussions favorables tenues en ce sens par le conseil municipal;

Il est proposé par Charles Daneau et résolu de **NOMMER**, Madame Cathy Durocher à titre de directrice générale adjointe à partir du 11 octobre 2022, en plus de son poste de Directrice des ressources humaines, de la communication et des loisirs.

Que le maire et le maire suppléant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Piedmont le contrat de travail de Madame Durocher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14127-0922 Modification de la résolution 13773-1027 relative au financement et à l'exécution de travaux municipaux concernant le projet Domaine Nord Vallée Secteur Sud, chemin de Vimy phase 2

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 13773-1021 le 4 octobre 2021, afin de permettre la signature d'une entente portant sur des travaux municipaux concernant le projet connu sous le nom de développement domiciliaire « Domaine Nord Vallée secteur sud » (chemin de Vimy phase 2);

ATTENDU QUE les signataires désignés à cette résolution ne sont plus en poste;

Il est proposé par Christian Lefebvre et résolu d'amender la résolution 13773-1021 pour désigner Martin Nadon, Maire et Cathy Durocher, directrice générale et greffière trésorière par intérim à titre de signataires autorisés en remplacement de Nathalie Rochon, mairesse et Hugo Allaire, directeur général et greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

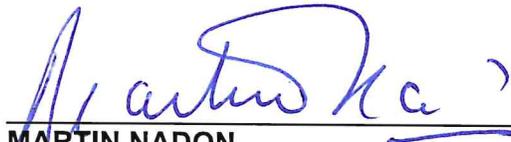
Le président invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions.

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal et en vertu de l'article 153 du Code Municipal, on peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf si consentement unanime des membre su conseil, s'ils sont tous présents.

14128-0922 Levée de l'assemblée

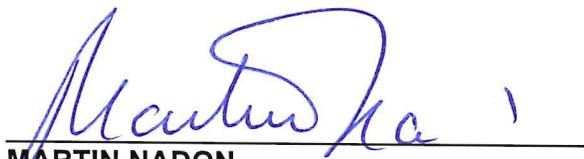
À 18h14, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Bernard Bouclin et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


MARTIN NADON
Maire


CATHY DUROCHER
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim

Je, Martin Nadon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


MARTIN NADON
Maire